

<http://www.oise.fr/guide-des-aides/aide/aide-a-la-vie-sportive-locale/>

Le **dossier d'aide à la Vie Sportive Locale** (VSL) permet aux associations sportives du département de bénéficier de subventions qui leur permettent de pouvoir fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

Ce programme annuel contribue au développement du sport pour tous et le soutien d'emplois sportifs contribuant à l'encadrement qualifié des activités physiques et sportives.

La seule condition pour bénéficier de cette subvention calculée sur 4 types d'aides (l'achat de matériel pédagogique sportif, la rémunération d'entraîneurs diplômés, l'accueil des publics handicapés et l'acquisition de matériel spécifique pour ces mêmes publics) réside dans le fait que l'association doit être affiliée à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports.

La date limite de retour des dossiers est fixée impérativement au 31 mars 2016, délai de rigueur.